



## DÉCLARATION D'ACCIDENT A ADRESSER A LA MDS, DANS LES 5 JOURS DE SA SURVENANCE

(établie par le blessé, elle doit être contresignée par un responsable du club) LES ZONES SUIVIES D'UNE (\*) SONT A REMPLIR OBLIGATOIREMENT

IDENTIFICATION DU CLUB D'APPARTENANCE DU BLESSÉ (*)
NUMÉRO D'AFFILIATION DU CLUB (*) :
NOM ET ADRESSE DU CLUB (*):
NOM ET ADRESSE DU CORRESPONDANT (* ) :
TÉLÉPHONE: L
CODE POSTAL : VILLE :
JOINDRE IMPÉRATIVEMENT COPIE DE LA LICENCE EN COURS
LE BLESSÉ EST-IL BÉNÉFICIAIRE DE GARANTIES COMPLÉMENTAIRES DE TYPE SPORMUT OU AUTRE (*) :  OUI NON
Si oui : Nom et Numéro du contrat :
NOM ET PRÉNOM DU BLESSÉ : (*)
ADRESSE (*): N°         Rue         CODE POSTAL           Ville         N° TÉLÉPHONE:         N° TÉLÉPHONE:           SEXE DU BLESSÉ         (1 = MASCULIN - 2 = FÉMININ)         DATE DE NAISSANCE (*):
PROFESSION DU BLESSÉ :
Nom et adresse de l'employeur ou de l'établissement scolaire ou universitaire :
RÉGIME DE PRÉVOYANCE OBLIGATOIRE (*):
Le blessé est-il ASSURÉ SOCIAL TRAVAILLEUR INDÉPENDANT OU COMMERÇANT  AUTRE : N° d'immatriculation : NON ASSURÉ SOCIAL (préciser la raison)
RÉGIME DE PRÉVOYANCE COMPLÉMENTAIRE (*): OUI NON
Nom de cette mutuelle ou organisme assureur :
Adresse de la mutuelle ou organisme assureur :
L'ACCIDENT S'EST PRODUIT AU COURS (*): d'un trajet d'un entraînement d'une compétition
autre cas (à préciser) :
DATE DE L'ACCIDENT (*) HEURE (*)
LIEU ET DÉPARTEMENT DE L'ACCIDENT (*) :
SPORT OU ACTIVITÉ PRATIQUÉ AU MOMENT DE L'ACCIDENT (*) :
SUITE CI-CONTRE>



Mutuelle des Sportifs

Mutuelle régie par le Code de la Mutualité et soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité
Mutuelle immatriculée au Registre National des Mutuelles sous le n° 422 801 910

CIRCONSTANCES EXACTES DE L'ACCIDENT (*):
NOM DE LA COMPÉTITION ET DES CLUBS CONCERNÉS (*) :
Nom et adresse du premier témoin (*) : Signature :
Nom et adresse du second témoin : Signature :
Noms et adresses des autres personnes impliquées dans l'accident :
A-t-il été établi un procès verbal ou tout autre rapport par les autorités locales, précisant les circonstances de l'accident ? OUI NON Dans l'affirmative, en communiquer les coordonnées :
Le blessé a-t-il été hospitalisé : OUI NON
JOINDRE OBLIGATOIREMENT UN CERTIFICAT MÉDICAL ÉTABLI PAR LE MÉDECIN CONSULTÉ LE JOUR DE L'ACCIDENT. CE DOCUMENT, A ADRESSER SOUS PLI CONFIDENTIEL A L'ATTENTION DU MÉDECIN CONSEIL DE LA M.D.S., DEVRA COMPORTER LES MENTIONS SUIVANTES (*):  • DATE DE L'EXAMEN MÉDICAL, • DATE DE L'ACCIDENT, • NATURE ET SIÈGE DES BLESSURES, • DURÉE DE L'INCAPACITÉ SPORTIVE MINIMUM, • DURÉE DE L'ARRÊT DE TRAVAIL, S'IL Y A LIEU.  EN CAS DE BRIS DE LUNETTES OU DE PERTE DE LENTILLES, IL CONVIENDRA DE JOINDRE LA CONFIRMATION MÉDICALE DU PORT OBLIGATOIRE DES LUNETTES OU LENTILLES PENDANT LES ACTIVITÉS SPORTIVES
50 TOTAL OF SECURITIES OF LENTILLES PENDANT LES ACTIVITES SPORTIVES.
S'IL NE S'AGIT PAS DU BLESSÉ NOM ET ADRESSE DE LA PERSONNE QUI DOIT RECEVOIR L'ACCUSÉ DE RÉCEPTION :
NOM ET PRÉNOM : Rue CODE POSTAL CODE POSTAL Sureau distributeur : N° TÉLÉPHONE :   N° TÉLÉPHONE :   Signature du Blessé : Signature du correspondant et cachet du club :

En cas d'assistance, téléphonez à :

M.D.S. ASSISTANCE: 01 45 16 65 70 (International: +33 1 45 16 65 70)